

NOUVEAUTÉS À NOTRE CLSC DE ST-MOÏSE

Depuis février 2015, une infirmière auxiliaire du service de santé courante du CSSS de la Matapédia est présente tous les jeudis matin au CLSC de Saint-Moïse. La durée de sa présence augmentera progressivement à la journée complète en fonction des besoins et de l'achalandage. L'infirmière auxiliaire peut, de par la loi, effectuer de nombreuses tâches de manière autonome tel que :

- Prélèvements (selles, urine, sanguin et autres)
- Enseignement de techniques de soins
- INR (indicateur de coagulation sanguine)
- Prise de signes vitaux
- Enseignement d'aides techniques...

Notez que l'infirmière auxiliaire reçoit sur rendez-vous uniquement.

Appelez au 418-536-5404 poste 0 pour prendre un rendez-vous.

Source : Patrick Legoupil, chef de service, CSSS de la Matapédia

Pour votre information aussi, « Extrait de l'article paru dans l'Avant-poste » :

SAINT-MOÏSE - Le CSSS de La Matapédia et les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Damase et Saint-Noël, ont procédé à la signature d'un protocole d'entente visant à consolider les services offerts au point de chute du CLSC de Saint-Moïse.

Les maires des trois villages et le directeur général du CSSS, Alain Paquet, expliquent que cette entente permettra à la population de ce territoire d'avoir accès à plus de services de santé et de services sociaux au point de chute du CLSC de St-Moïse. Il y aura notamment la présence d'une infirmière auxiliaire une fois par semaine, le jeudi, qui répondra aux besoins des gens en matière de services de santé courants, comme les prélèvements sanguins, les pansements ou l'injection de médicaments.

De plus, d'autres services pourront éventuellement être offerts à la population sous forme d'ateliers et de groupes. Ceux-ci seront axés principalement vers l'adoption de saines habitudes de vie et le renforcement du maintien à domicile. La fréquence et l'horaire de ces nouveaux services seront établis en fonction de la pertinence et du volume de demandes qui seront exprimés.

À noter qu'en contrepartie de la consolidation de cette offre de service par le CSSS, les municipalités ont accepté de financer entièrement le coût du loyer annuel des locaux utilisés.

Travail concerté

La conclusion du protocole d'entente a nécessité plusieurs séances de travail tenues entre les représentants des municipalités concernées, les présidents des comités de développement des municipalités et les dirigeants du CSSS.

« C'est un exemple concret de partenariat intersectoriel qui contribue à la fois au maintien des services dans les communautés et qui répond aux objectifs de la responsabilité populationnelle » soulignent en chœur Paul Lepage, Gilbert Sénéchal et Jean-Marc Dumont, respectivement maires de Saint-Moïse, de Saint-Noël et de Saint-Damase. Ils soulignent aussi la qualité des échanges tenus avec les dirigeants du CSSS de La Matapédia.

« La stratégie déployée a permis d'ouvrir un véritable dialogue avec les représentants municipaux et ainsi consolider une offre de service de proximité à la population du secteur Ouest et ce, en fonction des ressources disponibles » conclut de son côté le directeur général du CSSS, Alain Paquet.